

L'honorable M. HORNER: Pourquoi construire en cet endroit?

L'honorable M. ASELTINE: Il s'agit d'un nouvel immeuble postal, j'espère, car il n'y en a pas là qui soit digne de ce nom. Les recettes postales de Rosetown, je n'hésite pas à affirmer, l'emportent sur celles de toute autre ville d'égale importance au Canada. Nous réclavons depuis vingt ans un immeuble approprié au volume d'affaires. Rosetown compte également un gros détachement de la Royale Gendarmerie à cheval du Canada; c'est l'intention du Gouvernement, j'espère de construire le nouvel immeuble postal assez grand pour y loger le détachement.

D'après l'exemplaire de la loi de finances que j'ai sous la main, le paragraphe 1 de l'article 4 autorise le Gouverneur en conseil à contracter un emprunt de 200 millions en vue de travaux publics et de fins générales. Si je comprends bien, cette somme s'ajoute aux autres crédits. Le leader du Gouvernement nous dira-t-il s'il est au courant des travaux publics auxquels on songe à consacrer cet argent?

Je constate dans les crédits de nombreux articles de dépense aux fins de construction de jetées, d'aménagement de ports, de dragage, d'immeubles et d'autres travaux publics dans les provinces Maritimes, le Québec et l'Ontario; à l'exception des travaux actuellement exécutés le long du Fraser, aucun crédit n'est affecté à pareilles améliorations dans les provinces de l'Ouest et la Colombie-Britannique.

Les crédits prévoient la somme de \$100,000, —une dépense annuelle, je suppose,—pour acquitter les dépenses du comité chargé d'examiner et de tracer des plans en vue de l'embellissement d'Ottawa.

L'honorable M. HORNER: Prévoit-on une somme pour les services des guides chargés de diriger les gens, une fois le projet d'embellissement achevé?

L'honorable M. ASELTINE: Le projet de loi n'indique que la somme globale de \$100,000. Comme on prépare les plans et devis du projet d'aménagement depuis un certain nombre d'années, ceux-ci devraient être assez avancés, ce me semble, pour indiquer exactement ce qu'on a l'intention de faire à l'avenir. On devrait se passer des services des urbanistes et, au lieu de verser de fortes sommes à des étrangers, confier le projet à des ingénieurs et à des architectes canadiens. Je m'étonne de voir cet article considérable dans les crédits, surtout lorsqu'on désire comprimer les dépenses.

Malgré mes observations à l'égard de la compression des dépenses, j'aimerais que le Gouvernement dépensât quelque argent pour rouvrir la "Promenade des amoureux" autour des édifices du Parlement. A mon arrivée à Ottawa en 1925, c'était l'un des beaux endroits de la ville; malheureusement, on l'a fermé depuis plusieurs années comme étant peu sûr. Je signale au Gouvernement que la réouverture de la promenade attirerait les Canadiens ainsi que les Américains en visite à Ottawa.

Le Parlement du Canada, je suppose, n'a rien à voir avec la coutume de border les rues de la ville d'Ottawa de poubelles le matin. Lorsque je fais une promenade matinale, il est laid de voir la file interminable de poubelles. L'honorable sénateur d'Ottawa (l'honorable M. Lambert), j'espère, prendra note de cet état de choses.

J'ai oublié de mentionner hier, au cours de mes observations, le manque si manifeste d'urbanisme à Ottawa. Toutes les autres villes que j'ai visitées, et certainement celles de l'Ouest canadien, prévoient des ruelles derrière les édifices où l'on dépose et enlève les ordures. A mon sens, la ville d'Ottawa devrait dans un avenir rapproché étudier l'opportunité de pourvoir à la fin que j'ai mentionnée, particulièrement dans les nouveaux lotissements où l'on ne manque pas de terrain. L'honorable sénateur d'Ottawa aura peut-être des observations à formuler à cet égard.

J'ai mentionné au début de mes observations que nous ne pouvions pas, à mon sens, faire grand chose à ce stade à l'égard de ces crédits. Comme l'a signalé le leader du Gouvernement, nous les avons étudiés au comité des finances. Nous les avons également étudiés à nos bureaux. J'ajoute que, dans le but de me renseigner le plus possible, j'ai assidûment fréquenté la galerie de la Chambre des communes où j'ai écouté les explications qu'on a données à l'égard de centaines d'articles.

L'honorable M. ROBERTSON: L'honorable sénateur de Rosetown a posé une question relative à l'article 4 du projet de loi autorisant un emprunt de 200 millions en vue de travaux publics et de fins générales. Qu'on me reprenne si je fais erreur, mais il me semble que chaque année la loi de finance comporte un article identique permettant au gouvernement de combler toute lacune pouvant se présenter au cours de l'année suivante dans le revenu en espèces. Sauf erreur, cette disposition ne ressemble en rien à l'emprunt à long terme pour des travaux particuliers, mais prévoit des emprunts provisoires,—par exemple, pour rembourser des billets du Trésor ou